



Conseil d'administration

Séance plénière n° 241

7 décembre 2017

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Procès-verbal	4
3. Liste de présence	25

Conseil d'administration

Séance plénière n° 241

7 décembre 2017

Diffusion

- Monsieur le ministre d'Etat, en charge de la transition écologique et solidaire
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (3 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agence de l'eau (1 ex.)



Conseil d'administration

Séance plénière

Jeudi 7 décembre 2017

(de 14 h à 17 h, Salle Sologne)

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 28 septembre 2017

BUDGET ET FINANCES

(DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

2. Budget initial 2018 et adaptation du programme
3. Définition des priorités d'engagement pour l'année 2018

PROGRAMME

(DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

4. Mandat de l'évaluation de la politique foncière.
5. Plan d'orientation pour le 11^e programme à la suite des résultats de l'évaluation de la politique d'intervention de l'agence de l'eau en faveur des zones humides

(INFORMATION ET DEBATS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

6. Préparation des recommandations de l'évaluation de la cohérence globale du 10^e programme d'intervention
7. Préparation du 11^e programme d'intervention

AIDES

(DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

8. Pôle Dream Eau et milieu, organisation d'un colloque

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. GUTTON :

Je souhaite la bienvenue à Mme Marie-Hélène Aubert, nouvelle présidente du conseil d'administration nommée par le président de la République. Elle a pu rencontrer l'ensemble du comité de direction de l'agence de l'eau, le préfet coordonnateur de bassin et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire. Elle connaît ici un certain nombre d'acteurs qu'elle a pu croiser dans ses responsabilités antérieures. Madame la présidente, l'ensemble de l'équipe de l'agence de l'eau se réjouit de travailler avec vous pour les années qui viennent.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup de votre accueil et de ces mots de bienvenue. C'est avec une grande fierté et une certaine émotion que je suis amenée à présider le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. C'est un grand honneur. En effet, c'est ma région. Quand on me demande d'où je viens, je réponds que je suis Ligérienne. Je suis née à Nantes. J'ai passé mon enfance à La Flèche, dans la Sarthe. J'ai fait des études à Tours. C'est à Chartres, en Eure-et-Loir, que j'ai entamé plusieurs mandats d'élue, dont mon premier mandat d'élue régionale, en région Centre. A cette occasion, j'ai pu être amenée à travailler avec quelques-uns d'entre vous ici présents.

En 1997, j'ai été députée de la quatrième circonscription d'Eure-et-Loir, celle du sud, de Châteaudun. De 2004 à 2009, j'ai été députée européenne du Grand Ouest comprenant la Bretagne, les Pays de la Loire et l'ex-Poitou-Charentes. Cela m'a amené à me familiariser avec tous ces enjeux de l'eau en particulier, mais pas seulement puisque j'ai également beaucoup œuvré à la croisée des enjeux agricoles et écologiques.

A l'issue de mon mandat européen, j'ai travaillé un an à l'Ecole supérieure d'agriculture d'Angers où nous avons créé une association pour une agriculture écologique moins intensive. C'était, et c'est toujours, une tentative innovante, intéressante et très ouverte qui conciliait des impératifs économiques, sociaux et écologiques. La démarche se basait sur les capacités des acteurs sur le terrain et non pas sur des injonctions venues d'en haut, ou perçues comme telles, qui ne sont pas toujours suivies d'effet sur le terrain parce que les acteurs concernés ne se les sont pas appropriées ou estiment qu'elles vont à l'encontre de leurs intérêts.

J'ai également été amenée à travailler auprès du président de la République de mai 2012 à mai 2016 en tant que chargée des enjeux écologiques globaux à la cellule diplomatique de l'Elysée, où l'essentiel de mon temps était consacré à la préparation et à l'organisation de la COP 21. Il y aura bientôt un sommet à Paris. La COP 23 vient de se terminer. Je sais que l'enjeu climatique est une de vos priorités, avec la nécessité de s'adapter au réchauffement climatique et de bien connaître ses conséquences, qui ne sont pas toujours faciles à déterminer dans la région mais qui sont déjà bien visibles sur l'ensemble du bassin.

En mai 2016, j'ai été nommée au Conseil général de l'environnement et du développement durable, où j'ai conduit quelques missions, avec le CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux) pour certaines d'entre elles. Je suis également membre de l'autorité environnementale qui évalue les études d'impact de toute une série de grands projets, dont certains concernent l'eau.

Certes, j'ai un parcours d'élue écologiste. Toutefois, je tiens à être très claire, je n'ai plus à ce jour aucun mandat d'élue, aucune fonction dans quelque parti que ce soit. J'ai la passion du service public et du bien commun qu'est l'eau. En matière de climat, je m'intéresse à la transversalité et à une vision large et systémique des enjeux et des aspects. Au fil des années, je pense avoir acquis une certaine capacité d'écoute, de conciliation et un sens du compromis.

Enfin, je suis quelqu'un d'extrêmement concret. Ce qui m'intéresse, c'est de trouver des solutions ensemble, de faire vivre une intelligence collective qui permet de comprendre les préoccupations sur le terrain et de trouver les bonnes voies, quel que soit le contexte. Je n'ignore pas que celui dans lequel j'arrive est pour le moins difficile et complexe. Cependant, je pense que nous avons collectivement la capacité à trouver les bonnes pistes et à débattre.

En tout cas, ce qui ne change pas, c'est que l'eau reste un enjeu majeur, et aujourd'hui encore plus. Tout ce qui a été bâti dans le cadre de la politique de l'eau depuis des années constitue des acquis incontournables qu'il faut préserver, qu'il faut certainement adapter à de nouvelles données, de nouveaux enjeux, de nouveaux modes de fonctionnement, de nouvelles attentes et de nouvelles décisions qui parfois nous dépassent tous. Je suis persuadée que nous trouverons les moyens financiers et humains pour sortir de ces situations, que nous irons de l'avant pour être encore plus efficaces et plus performants au service de ce bien commun qui nous rassemble.

Je vous remercie de votre écoute. Sans plus attendre, j'ouvre cette séance extraordinaire, le dernier conseil d'administration n'ayant pu ni voter le budget 2018, ni examiner l'élaboration du 11^e programme et l'évaluation de la politique d'intervention. Ces sujets vont constituer la majorité de notre ordre du jour de cet après-midi.

Par ailleurs, je vous informe que M. Frank Mordacq a pris ses fonctions à la région Centre-Val de Loire en tant que directeur régional des finances publiques. Il succède à M. Dufresnoy, qui était le président de notre commission Budget et Finances.

Je souhaite également la bienvenue à Mme Florence Clermont-Brouillet, notre nouvelle commissaire du gouvernement, qui remplace Mme Saillant.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Bonjour à tous. J'ai eu la chance d'assister à la dernière séance du dernier conseil d'administration en tant qu'auditrice libre. J'ai récemment pris mes fonctions à la direction de l'eau et de la biodiversité, plus précisément à la sous-direction de l'animation territoriale et d'appui aux politiques publiques, qui a notamment en charge le sujet de la tutelle des agences de l'eau et de l'Agence française pour la biodiversité. A ce titre, j'ai été nommée commissaire du gouvernement à ce conseil d'administration.

Concernant mon parcours professionnel, j'ai pris mon premier poste dans le département de Loir-et-Cher dans le domaine de la police de l'eau. Puis, pour des raisons personnelles, j'ai dû rejoindre l'administration centrale à Paris. Je m'occupais particulièrement de la nappe de Beauce, ce qui m'a orienté vers la politique agricole commune qui proposait un certain nombre d'aides dans ce contexte. A partir de là, j'ai été aiguillée vers les politiques européennes, dont la politique agricole commune, la politique de cohésion, le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural), le fonds pour la pêche, etc. Je m'occupais dernièrement de la coordination et de la mise en œuvre de l'ensemble des fonds européens, avec la phase de transfert aux Régions qui a eu lieu sur la période 2014-2020.

En intégrant la direction de l'eau et de la biodiversité, je reviens à mon domaine d'études et à mes choix initiaux. C'est avec un grand plaisir que je rejoins ce conseil d'administration.

Mme la Présidente :

Je vous informe que Mme Lefebvre-Raude, représentante des associations agréées de protection de la nature, a démissionné de son mandat au conseil d'administration. Néanmoins, elle conserve son mandat au comité de bassin.

Maintenant, je vous présente les excuses de :

- Mme Bouygard, qui est représentée par Mme Moraguez ;
- M. Doron, qui a donné pouvoir à M. Rousseau ;
- M. Fleutiaux, qui est représenté par Mme Devaux-Ros ;
- M. Gaillet, qui est représenté par M. Frémaux ;
- Mme Gauthier, qui a donné pouvoir à M. Chassande ;
- M. Greliche, qui a donné pouvoir à M. Gaillet (représenté par M. Frémaux) ;
- M. Mery, qui a donné pouvoir à M. Gousset ;
- M. Mordacq ;
- M. Navez, qui a donné pouvoir à M. Chassande ;
- M. Sellier, qui est représenté par M. Victor ;
- M. Specq, qui a donné pouvoir à M. Gaillet (représenté par M. Frémaux).

M. BODARD :

J'entends qu'une représentante des associations de protection de l'environnement a démissionné du conseil d'administration mais reste néanmoins au comité de bassin, à la veille d'un renouvellement du conseil d'administration. Y a-t-il une explication particulière ? Est-ce lié au sujet du budget ?

M. GUTTON :

Ses raisons sont purement personnelles. Elle a choisi de démissionner du conseil d'administration, considérant qu'elle ne pouvait plus assurer sa participation. Elle était très régulièrement présente dans nos instances, ce qui n'était plus le cas depuis cet été et nous la remercions de son engagement dans nos instances.

Mme la Présidente :

Concernant les événements récents, nous avons eu le 25 octobre à Cosne-sur-Loire (département de la Nièvre) la signature avec dix-huit partenaires d'un contrat territorial pour les affluents Nord Nivernais, rive droite de la Loire, en présence de M. Gutton et de M. Camphuis, délégué Centre-Loire.

M. GUTTON :

Le 17 novembre à Thouars (département des Deux-Sèvres), nous avons également eu la signature du deuxième contrat territorial pour le Thouet jusqu'à la confluence avec la Loire. Ce contrat a été cosigné avec un syndicat présent dans les Deux-Sèvres ainsi qu'avec le président de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, cette rivière étant à cheval sur les départements des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire.

Il s'agit d'une opération assez exemplaire en matière de continuité écologique, qui est menée depuis quelques années déjà. Les deux élus présents à cette signature ont su présenter avec leurs mots et leur conviction tout l'intérêt de ce travail de fond qui n'est pas simple sur le terrain, dans l'intérêt général et dans l'intérêt du milieu, même si cela peut s'opposer à certains moments à des intérêts particuliers. Il est dommage que la fédération de pêche du département des Deux-Sèvres ne soit pas la fédération la plus allante sur ce sujet. Néanmoins, je ne doute pas que nous finirons par la convaincre de l'intérêt de travailler sur la continuité écologique.

Mme la Présidente :

Avant de passer à l'ordre du jour de cette séance, M. le directeur va nous présenter un point sur le renouvellement partiel du comité de bassin qui se déroulera le lundi 11 décembre 2017.

M. GUTTON :

Avec le vote de la loi sur la biodiversité, le ministère a fait le choix d'un renouvellement assez conséquent du collège des collectivités, et de façon beaucoup moins profonde, du collège des usagers. Puis, nous avons finalisé l'intégration des nouvelles régions, avec l'évolution de la composition des représentants des CESER. Dès lors, le ministère a également opté pour le renouvellement des représentants des collectivités territoriales et des usagers au conseil d'administration.

Le mardi 12 décembre 2017, nous avons prévu de travailler sur le 11^e programme. Certes, nous n'aurons plus de président de commission du conseil d'administration. Pour autant, l'ensemble des membres du comité de bassin pouvant s'inscrire à la commission Finances et Programmation du comité de bassin, nous proposons que cette commission se réunisse dès le lendemain dans une configuration assez proche des réunions antérieures pour que nous puissions avancer dans l'élaboration du 11^e programme puisque le temps nous est compté. Il faut que nous ayons bouclé tout cela l'été prochain, sachant qu'un certain nombre de données se caleront au fil des jours et des semaines qui viennent, notamment dans le domaine budgétaire. A ceux qui souhaitent être présents à la journée du 12 décembre, nous leur proposons d'y être en tant que membres du

comité de bassin. En effet, vous n'aurez pas le temps de vous inscrire à cette réunion en tant qu'administrateurs.

M. BRUGIERE :

En tant que président de la commission Programme actuelle, cela me paraît jouable uniquement si la composition du conseil d'administration ne connaît pas de modification majeure.

M. GERAULT :

D'abord, je souhaite la bienvenue à Mme la présidente. Vous avez souligné votre enracinement territorial et votre parcours en phase avec les thèmes qui sont les nôtres, ainsi que vos valeurs humaines qui sont celles de l'écoute et du dialogue. Nous en aurons besoin dans les années à venir au regard des défis qui nous attendent.

Concernant la remarque de notre collègue, j'interroge le directeur général à propos de l'organisation du conseil d'administration. Certes, la réorganisation du comité de bassin aura lieu le lundi 11 décembre 2017. En revanche, nous ne pouvons augurer ni de la composition du prochain conseil d'administration ni de celle de ses commissions. La réunion suivante du conseil est prévue au mois de mars. Or, il faudrait que nous puissions travailler dès le mois de janvier, notamment au regard d'un 11^e programme qui présente un enjeu fort.

M. GUTTON :

Nous avons effectivement un conseil d'administration de prévu le 15 mars, qui est également la date butoir pour valider le compte financier qui permet de constater la situation comptable et budgétaire de l'année n-1. Le programme d'intervention s'élabore certainement au conseil d'administration et dans ses commissions.

Vous sembleriez suggérer à l'instant d'avoir éventuellement un conseil d'administration en janvier pour procéder aux élections des présidents de commission afin de relancer la machine. Au départ, quand nous avons élaboré le calendrier, nous n'avions pas imaginé que le ministère prévoirait un renouvellement aussi important du conseil d'administration. Je ne suis pas du tout opposé à ce qu'une réunion du conseil puisse se tenir au mois de janvier. Certes, nous aurons à élire les présidents de commission,

mais il faudrait également que nous ayons à l'ordre du jour le 11^e programme d'intervention.

Nous travaillerons sur le programme à cette réunion du 12 décembre dans une configuration mixte, dans cette volonté d'avancer en parallèle et que nous n'ayons pas, à l'issue de nos travaux au mois d'octobre 2018, un fossé qui se serait creusé entre les administrateurs et les membres du comité de bassin.

Mme la Présidente :

Au regard de la question budgétaire dont nous avons à discuter, il serait souhaitable que nous puissions avoir des débats et des échanges approfondis sur ce 11^e programme dès que les éléments seront réunis.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Point n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Ce projet de procès-verbal appelle-t-il des observations de votre part ? Nous allons procéder au vote de la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 28 septembre 2017.*

Adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-233 du 7 décembre 2017.

BUDGET INITIAL 2018 ET ADAPTATION DU PROGRAMME

Point n°2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Le budget initial 2018 qui vous est présenté est le dernier budget du 10^e programme d'intervention. Ce budget permet d'envisager un niveau très élevé d'exécution du 10^e programme et la maîtrise des autres dépenses. Il intègre notamment des contributions supplémentaires issues du projet de loi de finances pour 2018 et une accélération des réductions d'effectif.

Le budget initial qui se trouve dans le dossier de séance a été bâti sur un schéma d'emploi à 6,7 ETP (équivalents temps plein). A la suite de la répartition entre les agences, la baisse d'effectif pour l'agence Loire-Bretagne passe de 6,7 ETP à 8,2 ETP. Une nouvelle délibération prenant en compte ce nouveau schéma est remise sur table ce jour à la page 2 du dossier remis en séance. L'adaptation de programme proposée consiste à intégrer le niveau de contribution.

M. Brugière avait rapporté les travaux de la réunion du 24 octobre lors de la séance plénière du 9 novembre (page 9 du dossier remis en séance).

M. GUTTON :

En réalité, nous sommes restés sur la même présentation que celle du dernier conseil d'administration. Le choix avait été fait de construire notre budget sur la base du projet de loi de finances initiale 2018 tel que présenté par le gouvernement à l'Assemblée nationale. Par la suite, l'Assemblée nationale a modifié ce projet de loi en remontant le plafond mordant et en le combinant avec un prélèvement supplémentaire de 200 millions d'euros pour l'ensemble des agences de l'eau. Le plafond mordant a été prévu à 170 millions d'euros dans notre budget. Nous sommes restés sur ce schéma. Depuis, le Sénat a fait marche arrière sur la proposition. La navette parlementaire va se poursuivre jusqu'au vote du budget.

Par ailleurs, le directeur de l'eau et de la biodiversité – qui est le responsable du programme budgétaire 113 qui porte les effectifs des agences de l'eau – a notifié une répartition par agence de l'eau de la baisse des effectifs. Cela représente 48 ETP en moins pour les agences de l'eau sur à peu près 1.600 emplois. Pour l'agence Loire-Bretagne, nous avons une baisse de 8,2 ETP. Or, le budget a été construit sur la base d'une masse salariale plus élevée. En effet, nous avons reconduit mécaniquement la baisse de l'an dernier qui était de 6,7 ETP. Par conséquent, la baisse est plus forte que prévu.

Si ce budget était approuvé ce jour, nous pourrions vous présenter, lors d'un conseil d'administration au mois de janvier, une estimation des évolutions qu'entraînerait le vote de la loi de finances en termes de conséquences plus directes.

M. BRUGIERE :

Les débats lors de la commission ont énormément porté, en schématisant très globalement, sur le fait de savoir si nous acceptions ou pas la baisse des ressources, plus que sur le détail d'une éventuelle adaptation au contexte. Cela nous a conduits, lors de la réunion du conseil d'administration suivante, à reporter la décision à ce jour en ayant l'espoir que les navettes parlementaires auraient permis de trouver une position commune entre les deux parties du Parlement. Le rapport reprend la proposition de l'agence sans rentrer dans tous ces détails, et a fortiori, sans faire état des différents avis qui ont été exprimés ultérieurement en conseil d'administration.

M. GERAULT :

La position qui a été la nôtre au conseil d'administration il y a un mois a été fort appréciée dans les territoires qui se mobilisent sur cette question. Une véritable inquiétude est en train de croître. Un certain nombre de collectivités ont déjà interpellé l'agence concernant le budget à venir. La décision de reporter le vote était un message adressé aux territoires sur la capacité du conseil d'administration à s'interroger sur le moyen terme.

Je suis élu d'un territoire régional qui connaît une dégradation significative de la qualité de l'eau. Pour nous, ce n'était pas envisageable de cautionner la situation actuelle. Nous comptions sur une meilleure visibilité apportée par la loi de finances 2018. Or, ce n'est pas le cas. Nous pouvons toujours espérer que les choses évoluent dans le bon sens en mobilisant les territoires, nos sénateurs et nos députés sur le terrain.

En tout cas, je n'ai pas envie de baisser les bras avant même que la loi de finances ne soit votée. La dernière fois, nous posions la question de savoir ce qui arriverait si nous ne votions pas le budget. Ce n'est pas acceptable que d'autres décident à notre place. En revanche, l'opportunité d'un conseil d'administration au mois de janvier nous permettrait d'y voir plus clair en matière de loi de finances et de pouvoir voter sans forcément donner notre accord à une dégradation de la situation budgétaire de notre agence.

En ce moment, je ne me vois pas baisser les bras alors que mes collègues dans les territoires, ceux-là mêmes qui m'ont donné mandat, sont en train de se mobiliser avec l'ensemble des intercommunalités auprès de nos parlementaires. Nous avons eu l'intelligence de ne voter ni pour ni contre le budget mais de le reporter. Il s'agit d'adresser un message de responsabilité selon lequel nous ne cautionnons pas la baisse du budget. Je proposerais de reporter à nouveau le vote du budget, puis de lancer encore une fois une alerte pour rappeler que pour nous, la situation n'est pas gérable et qu'il existe une nécessité d'avoir une visibilité sur le projet de loi de finances 2018, en espérant que nous soyons entendus.

M. BODARD :

De surcroît, la problématique de l'eau ne s'est pas améliorée sur le territoire français dans son ensemble. Certaines régions rencontrent encore des difficultés en matière de sécheresse, etc. Je trouve assez surprenant, même dans la symbolique, que l'Etat pense à réduire les budgets des agences qui doivent être au rendez-vous de l'eau dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. Il semblerait même, alors que nous contribuons au budget de l'AFB, que cette Agence française pour la biodiversité aurait perdu 27 millions au profit des Jeux olympiques. On se moque des Français. Cela commence à faire beaucoup.

Une suspension de séance serait la bienvenue pour que les différents collègues puissent étudier ensemble une proposition éventuelle des membres de la commission qui se sont réunis ce matin ainsi que celle de M. Gérard.

M. FAUCHEUX :

Je m'associe à mes collègues qui proposent de ne voter le budget qu'une fois les recettes connues. Je suis élu régional. Je ne peux pas voter un budget avec les dépenses sans connaître les recettes. Pour l'instant, nous n'avons pas la main dessus. Ce sont les parlementaires qui vont décider. Régions de France est très mobilisée sur le sujet. Nous pensons que pour des questions à la fois de qualité de l'eau, de développement rural et de protection de la biodiversité, ce serait une erreur de réduire le budget des agences de l'eau. Il nous est difficile de voter le volet des dépenses en l'état. M. Bodard évoquait une proposition issue de la réunion de ce matin à laquelle je n'ai pas participé ; ce serait intéressant de l'apporter aux débats si elle existe.

M. LE GOFF :

Nous faisons face à un dilemme. Nous devons effectivement prendre en considération le changement climatique, qui est bien présent et qui s'accompagne d'une dégradation qui arrive plus vite que prévu. Il nous est demandé de faire des efforts et de réfléchir à ce grand cycle de l'eau pour préparer l'avenir. Nous avons deux solutions : soit nous avons le courage de nous attaquer à ce problème fondamental pour notre société et les générations futures, soit nous laissons les personnes en haut lieu décider pour l'ensemble des provinces et des régions. J'estime que ce n'est

pas le choix que nous devrions faire. Nous sommes tous responsables en tant qu'élus dans différentes collectivités.

Ensuite, je suis d'accord pour ne pas baisser les bras et pour garder la pression auprès du ministère pendant un mois. J'adhère également au report du vote du budget mais à la seule condition que cette décision ne mette pas les collectivités en difficulté en termes de paiement ou de fonctionnement de l'agence. Nous souhaitons une action politique forte sur un sujet qui nous passionne tous et que nous voulons défendre. Toutefois, prenons garde à ne pas mettre les collectivités, auprès desquelles l'agence a pris des engagements, en porte-à-faux. Il ne faut pas non plus donner l'impression d'accorder un blanc-seing.

M. ALBERT :

Je confirme qu'il faut prendre en considération les dossiers engagés par nos collectivités, qu'ils soient réglés sur le début de l'année 2018. Nous aurons un débat concernant les dépenses qui seraient retenues et celles qui seraient supprimées. Les représentants des industriels et des collectivités s'entendaient ce matin pour dire que nous ne ferions pas long feu puisque l'élection du nouveau conseil d'administration est imminente. Les membres actuels ne seraient plus ceux de demain pour en discuter. J'approuve également un report d'un mois si cela n'apporte pas de préjudice majeur au fonctionnement de l'agence.

M. LUCAUD :

Je suis vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement à la communauté urbaine de Grand Poitiers. Je vous souhaite, Mme la présidente, la bienvenue parmi nous. Je me suis permis de consulter votre biographie et je suis ravi de ce que j'ai pu y lire. Je formule le vœu que notre agence de l'eau puisse profiter de vos précieux conseils et de votre bienveillance pour assurer sa mission d'intérêt général.

Depuis notre dernier conseil d'administration, j'ai reçu énormément de courriers de syndicats d'eau, de collectivités territoriales, de collègues et voisins qui me font part de leur inquiétude, dont Charente Eaux, l'Assemblée des départements de France qui souhaite qu'un regard vigilant soit porté sur le budget des agences de l'eau, l'Association des maires ruraux de France, le conseil départemental de l'Hérault, France Nature Environnement et les présidents de comités de bassin. Nos analyses sont partagées. J'y ai vu des appels à la solidarité. Je me permets de vous présenter quelques extraits :

- « *En l'absence de ces financements, il est à craindre que les collectivités ne puissent plus mener ses projets sans remettre en cause l'équilibre financier de leurs services ou porter atteinte à l'acceptabilité du prix de l'eau par les usagers.* »
- « *L'AMF réaffirme son opposition totale à toute ponction opérée par l'Etat sur les agences ou à une diminution de leur effectif et appelle l'ensemble des collèges représentés dans les comités de bassin à se joindre à sa démarche* » (Association des maires de France).
- « *Nous estimons que cette mesure est incohérente avec l'engagement du gouvernement en faveur de la transition écologique des activités industrielles et agricoles dans les territoires et de la reconquête de la biodiversité* » (Régions de France).
- « *Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie a rejeté aujourd'hui son projet de budget par 19 voix contre, 10 voix pour – les représentants de l'Etat – et deux abstentions* » (M. François Sauvadet, ancien ministre et président du comité de bassin Seine-Normandie, 14 novembre).

Mme la présidente, dans une démarche similaire à mes collègues, j'estime que si les quatre premières délibérations sont présentées, elles ne peuvent pas rencontrer un avis favorable de notre part. Nous ne pouvons véritablement pas cautionner de telles démarches qui vont contre l'intérêt général, contre l'intérêt public, contre les territoires et contre les abonnés.

M. NOYAU :

Je suis président de la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher. Je vous souhaite également la bienvenue, Mme la présidente, et partage vos propos concernant la durabilité qui allie l'économie

et l'environnement à la partie sociale. C'est grâce à ces trois fonctions qu'il y aura une agriculture durable. Le monde agricole ne peut pas accepter ce prélèvement nouveau au moment où nous sont confiées d'autres missions qui portent sur la biodiversité, les parcs nationaux, etc. Ces fonctions sont incompréhensibles dans une période où l'agence de l'eau est encore plus sollicitée dans le cadre de ses missions. Comme mes collègues, je demande le report du vote de ce budget sous réserve que cela n'ait pas de conséquence sur les paiements et la mise en place du programme 2018. Je sollicite également une suspension de séance pour pouvoir en discuter entre nous.

M. GERAULT :

J'avais pris soin de vérifier la possibilité que ce conseil d'administration puisse se tenir en janvier. En même temps, je veux m'assurer auprès de vous, M. le directeur, que cela n'aurait pas d'impact sur la gestion du personnel de l'agence.

Mme la présidente :

Je vous donne la parole, M. le directeur général, pour préciser la faisabilité d'un report du vote du budget en termes d'échéance, de conditions et de conséquences éventuelles sur le paiement aux collectivités et les programmes qui ont été engagés, s'agissant des deux points dont dépendent les décisions que nous serions amenés à prendre.

M. GUTTON :

J'avais rappelé la dernière fois qu'après une modification en début d'année 2017, le décret GBCP (gestion budgétaire et comptable publique) prévoit dorénavant qu'un établissement public qui n'aurait pas approuvé son budget avant la fin de l'année démarre l'année suivante uniquement sur des dépenses obligatoires. Des échanges ont eu lieu entre la tutelle, la direction de l'eau et de la biodiversité et le contrôle budgétaire pour définir ces dépenses obligatoires qui concernent les traitements des agents, le fonctionnement de la structure et les subventions qui ont fait l'objet d'un engagement les années antérieures. Par conséquent, la machine ralentirait puisque nous ne pourrions pas engager de nouvelles dépenses d'intervention.

Par ailleurs, il existe un délai d'un mois pour l'approbation de nos budgets par nos tutelles. Ainsi, si nous nous réunissions à la mi-janvier, nous ne pourrions commencer à mettre en œuvre notre budget nouvelle mouture qu'à partir de fin février. En termes de conséquences, cela signifierait l'arrêt des décisions d'aide que je signe tous les mois sur délégation du conseil d'administration. Puis, cela remettrait en cause la tenue de la commission des aides prévue fin février également.

Ensuite, la gestion du personnel a été évoquée. Il nous arrive de recruter de nouveaux collaborateurs malgré les baisses d'effectif. La validation du recrutement des agents concernés devra certainement attendre celle du budget. La période est un peu compliquée en matière de recrutement. En effet, nous sommes sur le point de sortir de la dérogation statutaire dont bénéficiaient les agents des agences de l'eau. A partir du 1^{er} avril, nous ne recruterons plus que des fonctionnaires. Or, sur certains postes, nous savons que nous aurons peu de candidats fonctionnaires, voire pas du tout. Ainsi, nous avons tendance à accélérer le recrutement pour éviter de nous retrouver sans personne pendant plusieurs mois à partir du 1^{er} avril 2018. En cas de non vote du budget, la situation sera donc difficile.

M. ROUSSEAU :

A la réunion du 9 novembre, nous avons pris cette décision de ne pas voter. Aujourd'hui, la situation n'a guère évolué. Pour ne pas nous déjuger, nous serions incités à continuer dans la même voie.

Un conseil d'administration en janvier est évoqué. Le projet de loi de finances sera voté. Que prendrions-nous comme décision si les prélèvements étaient maintenus ? Allons-nous accepter les difficultés liées à ces prélèvements ? C'est le débat qui se pose à nous.

Puis, nous pourrions espérer que l'Etat ne prélèvera pas. Néanmoins, je ne parierais pas trop là-dessus.

Mme ANTON :

J'ai l'impression que nous sommes pieds et poings liés. Pour faire bouger les curseurs, nous avons essayé de faire voter un amendement. En fin de compte, cela nous a encore plus porté préjudice. Je crains que ce qui nous attend soit encore pire.

Je comprends la volonté de reporter au mois de janvier. En revanche, l'agence ne pourra pas bouger en attendant. Les effectifs vont être gelés. En définitive, ce seront encore les collectivités qui vont payer les pots cassés au regard des transferts de compétences à venir en matière d'eau et d'assainissement. Cela va accentuer la fracture territoriale. Les communes les plus rurales vont en payer les frais, les projets qu'elles portent étant prioritaires en 2018, notamment en termes d'assainissement non collectif et de station d'épuration.

Enfin, cela va faire ressurgir des tensions entre les différents collèges. Chacun va malheureusement devoir prêcher pour sa paroisse en matière d'aide alors que pour l'instant, nos positions sont assez consensuelles. J'ai peur que cela ne se détériore.

Certes, il est compliqué d'adopter une position. Je rejoins mes collègues élus sur le principe d'un report pour avoir une visibilité sur la loi de finances en janvier. In fine, nous allons reporter pour mieux sauter. Je demande une suspension de séance.

M. PELICOT :

Les présidents de comités de bassin ont, depuis la dernière réunion du conseil d'administration, interpellé à nouveau tous les députés et sénateurs. Je me suis moi-même rendu deux fois au Sénat pour être auditionné. Un vote solennel aura lieu dans cette institution le 12 décembre. Un amendement a été proposé pour demander la suppression du prélèvement de 200 millions et la hausse du plafond mordant à 2,280 milliards d'euros. Une remontée du plafond mordant semble acquise. Par contre, le prélèvement est maintenu.

Par ailleurs, tous les députés de la majorité actuelle présentent la même position, que je considère comme « écrite » par Bercy et qui consiste à dire que 700 millions de trésorerie justifient le maintien des prélèvements. Ainsi, nous risquons de retrouver la même situation en janvier. Je comprendrais un refus de voter ce budget parce que nous n'avons aucune visibilité. En même temps, le résultat semble écrit noir sur blanc. Je suis prêt à parier, comme M. Rousseau, que le prélèvement sera maintenu.

M. GERAULT :

Je suis très surpris de l'argument qui consiste à dire que la ligne ne bougera pas. Certes, c'est probable. En même temps, quel est notre rôle ? Allons-nous valider ce budget ? Si c'est le cas, nous devons expliquer à nos mandants que sont les territoires, les entreprises et les agriculteurs que nous n'avons trouvé aucune autre solution que de voter. Sinon, nous pouvons considérer que ce n'est pas possible au regard des enjeux et de la feuille de route qui nous est donnée en matière de politique de l'eau. Notre rôle de bonne gestion consiste à atteindre les objectifs fixés dans le Sdage, que nous avons actés ensemble dans un climat constructif. Nous devons montrer que nous restons soudés face à ce contexte.

Nous verrons ce qu'il en sera au mois de janvier. Le fait d'accepter une situation qui nous est imposée avant même que le vote de la loi de finances ait eu lieu nous mettrait dans une position délicate par rapport aux territoires, au monde rural, aux intercommunalités, aux syndicats d'eaux, aux entreprises et aux agriculteurs. Nous passerions pour une caisse d'enregistrement. Le conseil d'administration et le comité de bassin ne serviraient alors plus qu'à habiller des décisions prises ailleurs. Ce n'est pas du tout neutre d'attendre le mois de janvier pour voter, pour peu qu'il n'y ait pas d'incidence sur la politique de l'agence. Le directeur aura certainement un peu plus de signatures à faire au mois de mars que les années antérieures. Cela ne changera pas grand-chose à l'équilibre de l'année 2018 sous réserve qu'un budget soit voté en janvier.

L'autre solution serait de voter contre. La dernière fois, nous avons considéré qu'un report serait un signe de responsabilité envoyé à nos mandants. Nous ne pouvons pas non plus nous faire imposer le vote.

M. LE BESQ :

Nous profiterions d'un mois supplémentaire sans recrutement pour nous exercer à avoir un peu moins de monde. On devrait s'en remettre. De - 6,7 hier à - 8,2 aujourd'hui, nous avons déjà perdu 1,5 ETP dans la nuit. Certes, il pourrait s'agir d'un baroud d'honneur mais le message de responsabilité envoyé par les administrateurs auprès des collègues est bien passé quand le vote a été reporté. Nous verrons en janvier. Ce sera le bon moment pour voter.

Mme la présidente :

S'il n'y a pas d'autres prises de parole à ce stade, je décide une suspension de séance de dix minutes, avec la perspective de trouver une proposition qui soit la plus consensuelle possible et qui puisse être adoptée dans de bonnes conditions par le conseil.

[Suspension de séance]

M. GERAULT :

Les représentants des collectivités locales, du monde agricole et des industriels demandent à l'unanimité un report du vote du budget, dans la même logique que ce que nous avons décidé il y a un mois, puis la fixation d'une date pour la tenue d'un conseil d'administration en janvier afin de permettre une bonne gestion de l'agence. Nous adapterons notre avis en fonction du projet de loi de finances qui sera voté prochainement.

M. BODARD :

Il ne fallait pas s'attendre à un autre positionnement de notre part puisque nous avons déjà demandé l'autre fois un report jusqu'au vote de la loi de finances. Nous espérons qu'un certain nombre de pressions auraient une issue heureuse. Apparemment, cela n'a pas encore suffi. Nous gardons l'objectif du vote de la loi de finances pour ne pas nous déjuger.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

J'ai pris bonne note de l'ensemble des arguments évoqués et qui ont déjà été les vôtres lors du dernier conseil d'administration. En même temps, la procédure d'adoption des budgets des établissements publics n'a pas changé. L'adoption de la loi de finances se fait toujours postérieurement à l'adoption du budget initial. Certes, le processus peut paraître incohérent dans des moments de tension. Dans ces conditions, je ne peux qu'inciter à voter le budget le plus tôt possible pour ne pas pénaliser le fonctionnement de l'établissement. Je rappelle également qu'il existe des chantiers prioritaires à mener dans le cadre du budget et de l'élaboration du 11^e programme et que le temps est précieux.

Mme la présidente :

Je propose de mettre aux voix le report de l'examen et du vote du budget initial.

M. BODARD :

L'accord portait sur le report des délibérations 2, 3, 4 et 5 comme la dernière fois.

M. GUTTON :

J'entends bien sur le budget initial ou sur l'adaptation de programme (délibérations 2 et 3). Par contre, la délibération 4 porte sur les priorités. J'alerte sur le fait – il faut être clair, après il revient aux administrateurs de l'assumer – que l'absence de position sur les priorités d'engagement 2018 ne permet pas aux services de l'agence de communiquer sur le terrain. Ensuite, il ne faudra pas revenir devant nous si un certain nombre d'acteurs bénéficiaires de subvention n'arrivent plus à identifier les priorités. Si nous ne pouvons pas informer suffisamment tôt les porteurs de projets, nous nous priverions en 2018 de toute possibilité d'orientation et de priorisation de dossier. Plus vous tardez, plus la communication sur le terrain sera également tardive et perdra quasiment tout intérêt. Par conséquent, nous continuerions à fonctionner en guichet. Nous ne pouvons pas

prévenir un porteur de projet, la veille de la prise de décision, que son projet n'est finalement plus prioritaire.

J'alerte à ce sujet parce que nous avons un véritable problème, dans la sphère publique en général, sur notre capacité à informer correctement nos concitoyens de l'évolution de nos politiques. Cela ne peut pas se faire dans une loi de finances à la fin du mois de décembre. Nous avons du mal à adapter nos budgets quand nous ne sommes informés de ce qui est inscrit au budget de l'Etat que la dernière semaine de décembre. Or, la situation des bénéficiaires des aides de l'agence est exactement la même. Nous ne pouvons pas les prévenir qu'au mois de février de ce qui se passera le lendemain. Le report de cette discussion sur les priorités me pose de vraies difficultés ainsi qu'aux services de l'agence.

Ensuite, je ne vois également pas l'intérêt de reporter la délibération sur le mandat de l'évaluation de la politique foncière. En effet, ce ne sera plus la peine de lancer cette évaluation si nous ne pouvons pas en intégrer les conclusions dans les nouvelles politiques. Après la validation du 11^e programme, ce ne sera plus utile.

En revanche, le plan d'orientation suite à l'évaluation des interventions de l'agence en faveur des zones humides peut attendre un conseil d'administration au mois de janvier.

M. ALBERT :

J'entends bien vos propos, M. le directeur, mais j'avais un certain nombre de choses à dire à propos de la délibération sur la gestion des priorités d'engagement pour l'année 2018 (page 64) qui malmène le monde rural. Je m'étais déjà exprimé lors du dernier conseil d'administration sur ce point, notamment en matière de suppression des aides à la création de station d'épuration et des aides aux réseaux d'assainissement des eaux usées. Ensuite, un vote sur cette délibération suppose déjà la tenue d'un débat sur les dépenses que nous avons à arbitrer. Personnellement, je ne souhaite pas encore rentrer dans ce débat qui risque de durer.

M. FAUCHEUX :

Je suis assez sensible aux arguments de M. Gutton sur la partie budgétaire. Néanmoins, j'arrive à la conclusion inverse. Nous sommes effectivement tributaires des recettes qui seront votées au projet de loi de finances, desquelles découlent notre propre budget ainsi que les priorités d'engagement que nous aurons à annoncer aux acteurs du territoire. Nous sommes justement au cœur de ce débat.

Certes, il ne s'agit pas de sous-estimer les difficultés techniques et les contraintes d'emploi et de main-d'œuvre mais il ne faut pas non plus dramatiser. Ce que nous demandons finalement, c'est un report d'un mois. Nous allons certainement perdre un mois dans l'exécution et la préparation des programmes. Cela représente un douzième de l'année, ce qui n'est pas rien. En même temps, ce n'est pas non plus une catastrophe au regard de l'enjeu qui consiste à essayer de peser sur le vote du budget 2018, même de manière symbolique.

En revanche, je ne vois effectivement pas pourquoi nous ne serions pas en capacité de traiter la quatrième délibération sur l'évaluation de la politique foncière. Je ne trouve pas, à la relecture, de lien budgétaire évident.

M. BODARD :

Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue. Sur l'évaluation de la politique foncière, c'est acceptable mais pas pour le reste.

M. LUCAUD :

J'avais noté, à la page 64, des premiers articles qui parlent de ne plus engager de nouvelles aides pour la création de stations d'épuration et la création de réseaux d'assainissement ainsi que de supprimer l'attribution d'aide sous forme d'avance remboursable aux travaux de sécurisation de la distribution d'eau potable.

M. le directeur, ce n'est ni la direction ni les services de l'agence qui sont remis en cause aujourd'hui. Si vous souhaitez que nous communiquions conjointement, je vous invite à Poitiers

pour en parler avec mon maire-président qui se réjouit toujours de vous accueillir. Aujourd'hui, il nous est demandé de nous prononcer sur les orientations politiques de l'Etat. Dans la délibération portant sur le mandat d'évaluation, ce n'est pas la politique foncière qui est remise en cause, c'est bien l'aspect de réduction du personnel, voire dans les années à venir une absorption ou une mise sous tutelle de l'Agence française pour la biodiversité via les agences de l'eau ou l'inverse. Nous n'avons pas tous les éléments venant du Parlement pour pouvoir statuer correctement ce jour sur les délibérations qui nous sont proposées.

Mme MORAGUEZ :

M. Fauchoux nous dit qu'un mois équivaut à un douzième du programme. Je ferais remarquer que pour l'année 2018, un mois représentera un sixième du programme. Au dernier conseil d'administration, il a été débattu que tout dossier déposé après le 1^{er} juin 2018 passerait au 11^e programme. Ainsi, les collectivités qui ne seront informées que début janvier auront, au 1^{er} juin 2018, à déposer des dossiers complets avec des devis opérationnels et des appels d'offres lancés. Le délai est assez court pour que les collectivités réagissent. J'entends le débat sur le budget, je n'interviens pas à ce sujet. Tout le monde semble d'accord pour dire qu'il y a peu d'espoir qu'une ponction sur l'agence de l'eau n'ait pas lieu. Toutefois, avons-nous le droit de n'informer les collectivités que fin janvier ou début février qu'elles n'ont que quatre mois pour boucler leurs dossiers avant une présentation à l'agence de l'eau ?

Mme la présidente :

Je sou mets au vote le report de l'examen du point 2 à l'ordre du jour, avec ses deux aspects de budget initial 2018 et d'adaptation du programme. Qui est contre ce report ? Qui s'abstient ?

- *Budget initial 2018.*
Report adopté (20 voix pour, 11 voix contre)

- *Adaptation du programme.*
Report adopté (20 voix pour, 11 voix contre).

Mme la présidente :

A présent, je sou mets au vote le report de l'examen du point 3 à l'ordre du jour portant sur la gestion des priorités d'engagement pour l'année 2018. Qui est contre ce report ? Qui s'abstient ?

- *Gestion des priorités d'engagement pour l'année 2018.*
Report adopté (20 voix pour, 11 voix contre).

Mme la présidente :

Il y a également eu des propositions de report de l'examen du point 4 à l'ordre du jour concernant le mandat de l'évaluation de la politique foncière. Je sou mets au vote ce report. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Mandat de l'évaluation de la politique foncière.*
Report non adopté (25 voix contre, 2 voix pour, 4 abstentions).

Mme la présidente :

Maintenant, je sou mets au vote le report du point 5 à l'ordre du jour concernant le plan d'orientation pour le 11^e programme à la suite des résultats de l'évaluation de la politique d'intervention de l'agence de l'eau en faveur des zones humides. Qui est contre ce report ? Qui s'abstient ?

- *Plan d'orientation suite à l'évaluation des interventions de l'agence en faveur des zones humides.*

Report adopté (17 voix pour, 15 voix contre).

Mme la présidente :

Nous allons examiner et soumettre au vote le point 4 concernant le mandat de l'évaluation de la politique foncière puisque le report a été rejeté par le conseil d'administration.

En revanche, pour les reports qui ont été adoptés, je demande que des éléments de précision soient apportés sur la procédure de convocation dans les meilleurs délais quoique légaux pour pouvoir discuter de ces points.

M. GUTTON :

Il revient à la présidente de fixer la date du prochain conseil d'administration. En termes de procédure, il faudrait les trois semaines de convocation, ce qui nous amène à début janvier. A ce moment-là, les documents remis sur table tiendraient compte des modifications en termes de grandes masses de recettes et de dépenses, avec la transcription précise du vote de la loi de finances sur les contributions aux opérateurs, les éventuels prélèvements de l'Etat et le montant estimé de nos recettes à venir. Le jeudi 11 janvier serait envisageable.

Mme la présidente :

Je vous propose le jeudi 11 janvier à 10h.

MANDAT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE FONCIÈRE

Point n°4 de l'ordre du jour

Mme la présidente :

La commission d'évaluation de la politique d'intervention s'est réunie le 9 octobre dernier pour préparer ce point de l'ordre du jour, sous la présidence de M. Brugière.

Il s'agit de présenter au conseil d'administration les recommandations issues de l'évaluation de la politique foncière.

M. BRUGIERE :

Je précise qu'il ne s'agit pas de présenter les résultats mais le mandat de l'évaluation.

Deux questions ont émergé des travaux préparatoires : dans quelle mesure la maîtrise foncière est-elle un outil complémentaire aux autres interventions de l'agence ? Puis, quelle est la valeur ajoutée de cet outil et de la politique associée pour atteindre les objectifs du programme d'intervention ?

Un point particulier a été intégré à la réflexion et à la proposition qui vous est faite. Il s'agit de se dire que nous ne pouvons pas nous contenter d'évaluer les politiques foncières sans nous poser la question de la gestion durable des terres acquises. En effet, il ne suffit pas de les acquérir pour les protéger ; il faudrait qu'il se passe quelque chose de positif pendant que nous en sommes propriétaires.

Ensuite, quels sont les leviers et les freins à l'utilisation de cet outil ? Et comment améliorer la mise en œuvre de la politique foncière ?

L'outil est potentiellement onéreux et présente une constante de temps assez forte. Il ne s'agit pas de changer d'avis toutes les cinq minutes. Parmi ces freins et ces leviers, il est particulièrement apparu au cours des discussions qu'il était indispensable de prendre en compte l'ensemble des

partenaires techniques de l'agence et des bénéficiaires. Au-delà de l'action de l'agence en elle-même, il fallait que l'écosystème autour soit également évalué. Par conséquent, nous avons pris la décision d'intégrer dans le groupe de travail un ou deux représentants des partenaires usuels de l'agence sur ces sujets.

Dans ces conditions, le groupe permanent d'évaluation a émis un avis favorable à l'unanimité pour le mandat, qui est donc soumis à votre adoption ce jour. Le GPE a désigné Mme Moraguez pour le représenter au sein du comité de pilotage et de suivi de ce dossier.

M. NOYAU :

L'agriculture étant partie prenante de la politique foncière, nous souhaiterions qu'un représentant agricole soit désigné à ce comité de pilotage et éventuellement un représentant des collectivités.

M. FAUCHEUX :

Je partage l'idée d'associer le monde agricole au pilotage de l'étude. Puis, il faudrait effectivement un représentant des collectivités ou le cas échéant un représentant des gestionnaires de milieu naturel. En effet, nous acquérons du foncier essentiellement dans l'optique de le restaurer sur le plan de la biodiversité et des zones humides. Le point de vue d'un gestionnaire de milieu pourrait être intéressant à ce sujet.

M. GUTTON :

Il vaudrait mieux avoir des partenaires qui s'intéressent au sujet sans être trop directement concernés. En effet, nous avons pu constater, dans certaines évaluations, que ce genre de partenaire a tendance à vouloir influencer sur le groupe pour que leurs propres priorités soient reprises. Par ailleurs, l'intégration de la profession agricole me semble évidente s'agissant d'espaces pouvant la toucher directement.

M. BRUGIERE :

Les deux personnes censées représenter les parties prenantes pourraient effectivement être issues des deux catégories évoquées. En même temps, il n'y a pas de limite à rajouter une troisième ou une quatrième personne. Il s'agit d'un dossier d'acquisition foncière assez technique. Ainsi, le comité de pilotage est formé à la base par des agents de l'agence qui traitent de ces dossiers.

Mme la présidente :

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote la délibération à la page 68 de votre dossier de séance et qui propose :

- d'approuver le mandat de l'évaluation de la politique foncière et la composition du comité de pilotage, avec éventuellement l'élargissement que nous venons d'évoquer annexé à la présente délibération ;
- de confier au comité de pilotage le suivi de la réalisation et l'évaluation de la politique foncière.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Mandat d'évaluation de la politique foncière.*

Adoptée à la majorité (31 voix pour, 2 abstentions).

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-277 du 7 décembre 2017.

PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION DE LA COHÉRENCE GLOBALE DU 10^e PROGRAMME D'INTERVENTION

Point n°6 de l'ordre du jour

M. BRUGIERE :

Le groupe permanent d'évaluation a validé l'intégration desdites recommandations dans la réflexion sur le 11^e programme.

Par ailleurs, nous commençons à mettre en place une orientation nouvelle. Il est apparu qu'une proposition de plan d'action issue du conseil d'administration pouvait être trop détaillée, ce qui n'est pas forcément pertinent en termes de découpage pour les salariés de l'agence. Il s'agit donc, pour bien séparer les deux fonctions, de déboucher sur des orientations qui feront ensuite l'objet d'un plan d'action au sein du management de l'agence.

ÉLABORATION DU 11^e PROGRAMME D'INTERVENTION

Point n°7 de l'ordre du jour

Mme la présidente :

La commission Programme s'est réunie simultanément avec la commission Budget et Finances et conjointement avec la commission Finances et Programmation du comité de bassin le 24 octobre pour préparer ce point de l'ordre du jour, sous la présidence de M. Brugière.

Le ministre en charge de l'écologie, Nicolas Hulot, a reçu les présidents de comité de bassin et les directeurs généraux des agences de l'eau le 3 août, puis le 11 septembre avec les présidents de conseils d'administration, pour donner à ces occasions les premières orientations.

M. GUTTON :

La direction de l'eau et de la biodiversité vient d'adresser à l'instant aux présidents et présidentes de comités de bassin et de conseils d'administration la lettre de cadrage du 11^e programme. Je peux éventuellement en reprendre les titres et les priorités telles que Nicolas Hulot les avait présentées.

Mme la présidente :

En attendant, je donne la parole à M. Brugière pour qu'il rapporte les travaux de la réunion conjointe des trois commissions.

M. BRUGIERE :

Cette commission s'inscrivait dans la continuité de la commission sur le budget 2018. L'ambiance était globalement la même, c'est-à-dire un peu difficile quant à l'acceptation des orientations qui nous étaient proposées.

Un premier sujet concernait un scénario de dépenses présenté par l'agence, avec des pistes de renoncement. Le débat nous a amenés à demander à l'agence de préciser un nombre important de sujets.

D'abord, une évaluation des lignes a été requise pour que nous ne soyons pas obligés de passer le même temps sur deux lignes, dont l'une est à un millier et l'autre à plusieurs millions d'euros.

Ensuite, une analyse multicritères a été commandée mais qui, entretemps, a été effectuée ; ce sujet sera abordé à la commission de mardi prochain. A cette occasion, nous aurons également une présentation d'un type de budget base zéro qui consiste à identifier le reste à dépenser

compte tenu de ce qui est déjà engagé ou pas, indépendamment de toute hypothèse budgétaire. Le curseur sera certainement lié au vote du Parlement mais au moins, nous aurons un empilement de thèmes de dépenses possibles.

Concernant la sélectivité et l'incitativité, l'orientation proposait :

- un taux dit prioritaire pour la majorité des opérations concourant à l'atteinte des objectifs du Sdage ;
- un taux maximal, supérieur au taux prioritaire, réservé à certaines natures d'opération les plus efficaces et/ou les plus indispensables à l'atteinte des objectifs du Sdage ;
- un taux d'accompagnement plus faible que le taux prioritaire pour l'ensemble des autres opérations.

Des dispositifs complémentaires pourraient être précisés ultérieurement pour tenir compte de la contrainte budgétaire : un renoncement à certains types d'intervention, l'utilisation du zonage du Sdage pour cibler l'intervention sur des secteurs prioritaires et la définition de listes de priorité faisant référence aux objectifs du Sdage. La proposition sur laquelle nous n'avons pas fait d'objection particulière consistait à bien cibler les interventions et la sélectivité sur le Sdage, en conservant le principe de trois taux d'intervention à caler en fonction de la disponibilité réelle.

Ensuite, un projet de plan structuré a été abordé. Le groupe permanent d'évaluation avait déjà estimé que le 10^e programme n'était pas d'une lecture facile au regard des objectifs du Sdage. A un moment donné, l'effort pour connecter le Sdage, le 10^e programme et les actions devenait très compliqué pour les acteurs, d'où la nécessité d'avoir un projet de plan structuré et hiérarchisé. Nous avons validé en réunion le plan qui a été proposé par l'agence.

Enfin, les services de l'agence nous ont fait part d'un certain nombre de perspectives d'assiette de redevance pour les années à venir. Certains participants ont évoqué l'hypothèse d'une assiette étale sur les trois ou quatre prochaines années. Pourtant, dans les dernières années, cela a constamment cru. Il y aura probablement encore des débats concernant l'évaluation de l'assiette qui, à partir des taux de redevance, permettra d'estimer un budget de recettes.

La prochaine réunion, avec deux groupes de travail, permettra de rentrer plus dans les détails de ces sujets.

M. FAUCHEUX :

Je partage l'approche développée par le groupe en matière de taux de redevance. Cela me semble intéressant pour prioriser. Quand nous y verrons plus clair en matière de recettes, l'objectif va certainement se resserrer. Pour l'instant, nous naviguons un peu à vue en considérant toutes les possibilités. Il faudra sans doute hiérarchiser en fonction des scénarios.

Ensuite, j'ai une petite remarque de forme ou de sémantique que j'avais déjà formulée dans un précédent conseil d'administration. Il me semble important qu'au-delà des actions d'information et de sensibilisation, l'agence se dote d'une véritable politique de soutien aux actions d'éducation à l'environnement qui permettrait à nos citoyens de mieux comprendre le fonctionnement des milieux aquatiques et la biodiversité et qui viendrait renforcer les actions de terrain.

M. GAMACHE :

Je suis conseiller régional Nouvelle-Aquitaine, délégué au patrimoine naturel. Le sujet des aides de l'agence de l'eau à la création de retenues de substitution sur le territoire Sèvre niortaise-Mignon en Poitou-Charentes a été traité et délibéré au dernier conseil d'administration. Cet aspect fera-t-il partie du 11^e programme ?

Puis, des circonstances un peu nouvelles se sont produites depuis le dernier conseil d'administration. La région Nouvelle-Aquitaine est en période de concertation pour la mise en place de son règlement d'intervention à venir concernant sa politique de l'eau. Nous espérons y arriver au mois de mars.

Par ailleurs, un problème se pose sur notre territoire, c'est que nous n'avons pas de consensus local, du moins politique. Le sujet est sensible. Le directeur de Météo France Poitou-Charentes, hier encore, s'est exprimé sur cette question en qualifiant le projet d'aberrant en l'état. Je ne crois pas qu'il soit dogmatique ou qu'il protège des intérêts particuliers.

Nous retrouvons, dans le 10^e programme, un engagement de l'agence de l'eau de l'ordre de 10 millions pour 2018. Etant donné que nous sommes dans une concertation et que nous n'avons pas encore défini notre politique, les choses sont pour le moins un peu précipitées. La Région n'a pas été sollicitée sur cette question. Je vous propose de faire des économies pour la suite, c'est-à-dire moins 10 millions sur les 28 millions que l'agence de l'eau avait prévu d'y consacrer. En l'occurrence, il y a de fortes probabilités que la région Nouvelle-Aquitaine ne suive pas ce dossier.

M. GERAULT :

A l'échelle de la région Pays de la Loire, nous essayons de faire front commun. Il est évoqué un « avis provisoire en mars ». Jusqu'à quand les représentants du monde agricole, des associations, des industriels et des collectivités peuvent-ils faire acte de contribution pour l'élaboration de ce 11^e programme, puis défendre leurs apports y compris à ce conseil d'administration ? Pouvons-nous avoir des éclaircissements en termes de méthode ? Je crois me souvenir d'une phase de concertation entre mars et octobre. En amont, c'est-à-dire dans la phase de constitution même du document, comment contribue-t-on ?

M. GUTTON :

Nous sommes en train de vous distribuer le cadrage ministériel. En l'occurrence, le ministère de l'Écologie est parfaitement dans le calendrier.

Ensuite, nous poursuivons nos travaux de façon itérative, un peu comme un système de cliquet. En effet, nous ne pouvons pas rouvrir à chaque fois des discussions que nous aurions déjà closes. Plus vite les contributions arrivent, mieux nous pouvons les intégrer dans nos travaux.

La date butoir, c'est octobre 2018. Il n'est pas exclu que nous puissions rajouter quelques dates de réunion si nous avons l'impression de ne pas être complètement prêts. Le comité de bassin du 4 octobre doit examiner pour avis conforme le document qui aura été validé au conseil d'administration qui se sera tenu le 20 septembre. Il faut que les services puissent travailler en juillet et août sur le matériau que vous aurez apporté au cours du premier semestre. Après mars, nous pourrions continuer à engranger des réactions plutôt que des contributions brutes que nous finirions par avoir du mal à intégrer dans notre architecture globale.

M. CHASSANDE :

Je trouve l'évaluation du 10^e programme très intéressante bien que ce soit très synthétique. Elle met notamment en avant le fait que le 10^e programme manque de lisibilité sur le lien entre les actions conduites et les objectifs prioritaires du Sdage.

Concernant le 11^e programme, le travail d'analyse des objectifs prioritaires de l'agence de l'eau constitue un sujet fondamental. Il s'agit d'identifier en quoi nos actions répondent au Sdage, à la solidarité urbain-rural ou à la solidarité de bassin et en quoi elles y répondent moins. Je suis assez convaincu que si nous n'avons pas ce défaut de lisibilité sur nos actions au regard des enjeux prioritaires, la question des débats budgétaires poserait dans des termes différents.

Puis, pour légitimer le discours selon lequel il n'y a plus assez de crédits pour répondre aux objectifs prioritaires de la DCE et du Sdage, il faut être capable de faire un vrai screening et avoir le courage d'assumer le retrait de certaines actions qui ne répondent pas à ces éléments. De toute façon, au regard des enjeux prioritaires, cet examen est strictement indispensable pour préparer l'avenir, indépendamment des arbitrages budgétaires qui vont être rendus. Je note qu'il existe un lien très fort entre le rapport de M. Brugière et la réflexion en cours sur le 11^e programme.

Mme la présidente :

Certes, nous ne pouvons discuter et choisir des priorités nouvelles ou dans la continuité que si nous avons mené une évaluation sérieuse, précise, approfondie et honnête de ce qui a été accompli ainsi que des résultats par rapport aux objectifs assignés.

M. BODARD :

Je suis tout à fait d'accord avec M. Faucheux. Je suis très affecté par ce qui s'est passé en Loire cet été. Je suis également très préoccupé par l'arrivée presque galopante des effets du dérèglement climatique. Il faut encourager les concitoyens à participer à la lutte contre le réchauffement. Il existe de nombreuses initiatives que les citoyens peuvent prendre en dehors ou en complémentarité des pouvoirs publics, ne serait-ce que planter des arbres. Nous sommes dans une période fondamentale où il faut une mobilisation générale de tous ceux qui veulent s'engager pour l'avenir de la planète, et particulièrement, pour cette ressource primordiale qu'est l'eau.

Personnellement, je ronge mon frein en ce moment. Allons dans les écoles pour voir ce que nous pouvons y faire. Les collègues sont demandeurs de travailler sur le sujet de l'eau. Dans le mien, nous avons même lancé une éducation à la permaculture. Cela peut faire partie des prérogatives de l'agence de l'eau s'agissant d'une urgence.

Mme la présidente :

Cette appropriation par l'ensemble de nos concitoyens – les élus, tous les acteurs des collectivités locales du domaine économique et social ou le simple citoyen – est effectivement essentielle. La communication externe de l'agence constitue certainement un élément important des futurs programmes pour faire prendre conscience des enjeux, pour faire émerger ou accompagner des solutions extrêmement concrètes et faire évoluer les politiques publiques dans le bon sens.

M. ROUSSEAU :

Les remarques en matière de communication sont récurrentes depuis un certain nombre d'années. Ce n'est pas un sujet simple pour la commission de communication.

Par ailleurs, M. Chassande évoquait la liaison entre le programme et le Sdage. Cela me semble compliqué d'arriver à organiser une correspondance entre les articles du Sdage et les dispositions du 11^e programme. Ce serait un défi que nous devrions relever pour avoir une efficacité.

M. GUTTON :

L'agence de l'eau finance des actions d'éducation à l'environnement. L'année dernière, elle a apporté 1,8 M€ à 180 projets d'information et de sensibilisation du public, dont de l'animation de débat. Cet apport n'est pas négligeable sur des actions qui souvent coûtent assez peu cher. De la même façon, nous remettons tous les deux ans des trophées de l'eau, dont certains ont été alloués à des actions d'éducation à l'environnement. Nous n'en faisons sans doute jamais assez parce que nous avons 13 millions d'habitants sur le bassin Loire-Bretagne. Néanmoins, nous le faisons à notre échelle.

M. FAUCHEUX :

Mon intervention ne consistait pas à dire que l'agence de l'eau n'intervient pas sur l'éducation à l'environnement. Je ne fais que constater que dans l'architecture des programmes, dans l'appellation des commissions, les termes « éducation à l'environnement » ou « mobilisation citoyenne pour l'environnement » ne sont pas utilisés. C'est plus un aspect sémantique. Ensuite, nous aurions un débat sur le sujet des montants et des moyens mais déjà, l'utilisation de ces termes permet d'afficher une ambition.

M. ROUSSEAU :

Au fond, pourquoi sommes-nous frustrés ? Cette question de la communication et de la sensibilisation est récurrente. Je ne suis pas seul à m'interroger ou à ressentir une insuffisance et qu'il faudrait faire autrement, faire plus.

Mme la présidente :

Il y aurait également des partenariats à démultiplier, en plus de la communication institutionnelle.

PÔLE DREAM EAU ET MILIEUX

Point n°8 de l'ordre du jour

Mme la présidente :

Le pôle Dream (durabilité de la ressource en eau associée aux milieux) a déposé le 25 octobre dernier une demande de subvention pour l'organisation d'un colloque en février 2018. Ce point a été examiné ce matin par la commission des aides.

M. GUTTON :

Ce type de dossier aurait pu passer en décision directeur s'il n'était pas concerné par la charte de déontologie du conseil d'administration. Dès lors qu'un administrateur est potentiellement en conflit d'intérêts, le dossier est examiné par la commission des aides et le conseil d'administration. Or, M. Brugière est le président de ce pôle Dream.

A cause d'un problème de calendrier, le dossier nous est arrivé tardivement alors même que ce colloque est prévu pour se tenir du 5 au 7 février à Tours. Nous avons estimé possible de l'examiner lors du dernier conseil d'administration mais un report a été proposé, ce qui laissait un mois aux administrateurs pour l'étudier dans tous les sens.

Le dossier est également dérogatoire en matière de taux puisque le pôle Dream, pour boucler son financement, sollicite 58 % de subvention de la part de l'agence de l'eau qui intervient normalement à 40 % sur ce type d'action. Certaines études ou certains colloques, dans le cadre de notre programme d'intervention, ont pu être financés à 60 %, ce qui avait été le cas pour une précédente manifestation du pôle Dream sur la gestion des eaux pluviales. Cela explique d'ailleurs la construction du plan de financement avec un taux proche de 60 %.

Le thème nous intéresse directement pour plusieurs raisons. Le comité de bassin finalise son plan d'adaptation au changement climatique, que nous espérons pouvoir être approuvé lors de la réunion du comité de bassin du 26 avril prochain.

Par ailleurs, dans la lettre adressée à la présidente du conseil d'administration, Monsieur le Ministre Nicolas Hulot a mis en premier item le fait qu'il attendait des agences de l'eau d'être le fer de lance de l'adaptation au changement climatique, confirmant ainsi l'importance que le comité de bassin avait déjà donnée à ce sujet.

M. GERAULT :

J'ai une question de fond. Nous avons eu, il y a un mois, un débat sur une demande de dérogation se rapportant à la collectivité de Château-Gontier. J'ai expliqué les tenants et les aboutissants. Le monde industriel était monté au créneau pour dire qu'il fallait respecter les textes à la lettre. On m'a même indiqué après qu'il y avait des raisons que la raison ignore.

Je voudrais savoir s'il existe des critères clairs. Le sens du collectif est essentiel. Nous rentrons dans une façon de travailler qui m'interroge. Je voudrais que nous prenions de la hauteur et que nous continuions à considérer l'intérêt général dans le traitement des dossiers. Cela suppose, quand il y a dérogation, la présence de critères ainsi que des explications formelles. Je n'ai pas de position. Il n'y a pas de principe sur cette question. Toutefois, j'aimerais comprendre. Une fois, on nous explique de manière extrêmement sérieuse et pointilleuse qu'il n'y a pas de dérogation possible. Maintenant, sur ce dossier, il y en aurait une.

M. GOUSSET :

Le principe même de la dérogation, c'est précisément que le dossier soumis au conseil d'administration déroge aux règles. Dans ce contexte, nous procédons systématiquement au cas par cas.

Vous comparez un dossier qui est passé la fois dernière avec celui du pôle Dream. Dans le dossier précédent, il s'agissait d'une collectivité qui avait engagé des travaux préalablement à l'accord de

l'agence sur sa demande d'aide. Dans le dossier du pôle Dream, l'opération n'a pas encore démarré et la demande de dérogation porte sur le taux de l'aide, qui passerait de 40 à 58 %.

Par ailleurs, certains membres du conseil d'administration, dont moi, avaient souhaité que ce dossier de Château-Gontier soit repoussé parce que nous étions gênés que cela ne passe pas d'abord en commission des interventions. Il me semble que le dossier du pôle Dream s'inscrit dans un processus normal, la commission des aides s'étant tenue ce matin avant ce conseil d'administration.

M. GUTTON :

L'agence applique strictement les règles que vous avez définies. Ensuite, c'est au conseil d'administration de trancher en matière de dérogation.

En l'occurrence, nous sommes au cœur du plan d'adaptation au changement climatique que le comité de bassin est en train de finaliser. Cela s'inscrit pleinement dans le calendrier de nos instances en matière de changement climatique. J'estime que l'organisation d'un tel évènement à Tours peut être intéressante pour le bassin Loire-Bretagne dans sa globalité. L'agence de l'eau et le comité de bassin pourront par la suite valoriser cette action du pôle Dream qui a son siège à Orléans dans nos locaux même.

M. GERAULT :

L'intérêt de la manifestation est évident. Toutefois, les propos que j'ai entendus il y a un mois sont extrêmement dangereux pour la sérénité des travaux du conseil d'administration. En tout cas, j'ai été profondément choqué par le fait que des représentants d'un collège se positionnaient contre ceux d'un autre collège. Je le souligne pour mieux sortir de cette situation. Je souhaite néanmoins que les industriels l'entendent au regard des propos qu'ils ont tenus il y a un mois.

M. BODARD :

Je n'interviens pas sur la délibération que je voterai. Il s'agit d'un colloque scientifique. Nous sommes encore dans le sujet de la communication qui a été abordé à l'instant. Plus de 150 personnes sont attendues, quoique ce ne soit pas ouvert au grand public. Il faudrait justement vulgariser ce type d'évènement en l'ouvrant à tout le monde de façon à démultiplier la connaissance sur l'ensemble du bassin. Je me demande s'il n'y a pas un moyen de collaborer avec ce pôle en contractualisant des aides en échange d'un retour en matière de vulgarisation.

M. CAMPHUIS :

La proposition va déjà dans ce sens. Quatre agences de l'eau accompagnent entre autres un projet porté par les chambres d'agriculture, qui vont présenter la démarche d'adaptation au changement climatique qu'elles ont initiée avec le monde agricole. Des scientifiques sont certainement invités à ce colloque mais aussi des associations qui gravitent et qui peuvent communiquer autour du sujet. Certes, le grand public n'est pas directement sollicité mais la volonté du pôle Dream clairement, c'est de mettre des acteurs scientifiques et économiques en présence des acteurs les plus proches du terrain. Il existe donc ce souhait d'élargir.

M. BODARD :

Il se passe quelque chose de très positif à l'office franco-allemand de la jeunesse qui subventionne les jeunes mais aussi les répéteurs de connaissance. En termes de communication, notamment de terrain, au-delà de lire une nouvelle parution qui arrive dans nos boîtes aux lettres, il faut travailler ce genre de démarche pour mettre en œuvre une pédagogie de terrain au plus proche des citoyens. Je serais assez favorable à ce genre de colloque invitant des répéteurs.

Mme la présidente :

Nous avons eu les précisions nécessaires. Ce type d'évènement pourrait effectivement s'adresser à un plus large public. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet en espérant que d'autres évènements de ce genre seront organisés.

En attendant, je sou mets au vote cette délibération qui propose de déroger aux modalités d'aide en portant le taux de subvention de 40 % à 58,27% et d'accorder l'aide financière correspondante au profit du pôle Dream pour un montant de 26.141,09 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Pôle Dream Eau et milieux – Aide dérogatoire portant sur un colloque « déclinaison du changement climatique aux problématiques locales de l'eau ».*

Adoptée à la majorité (24 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions).

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2017-278 du 7 décembre 2017.

Mme la présidente :

Nous arrivons au terme de ce conseil d'administration. Nous aurons le plaisir de nous retrouver le 12 décembre pour une réunion importante de la commission Programme et ultérieurement le 11 janvier.

M. GOUSSET :

Je profite de la présence de la DREAL, de l'autorité environnementale et du commissaire du gouvernement pour attirer l'attention sur un problème qui est posé actuellement dans le cadre de l'instruction de dossiers de permis de construire et de dossiers de demande d'autorisation ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement).

L'évaluation environnementale a été revue dans le courant de l'année par le biais de deux ordonnances, dont l'une a créé notamment par décret une nouvelle nomenclature sur les ouvrages et travaux qui relèvent d'une évaluation environnementale. Il existe, dans cette nouvelle nomenclature, un numéro 39 qui impose – dans le cadre du dépôt d'une demande de permis de construire, quelle que soit la surface du bâtiment impliqué et à partir du moment où cela s'opère sur un terrain de 5 à 10 ha – de procéder à une évaluation environnementale.

Il se trouve qu'un grand nombre d'entreprises effectuent de petits travaux dans leur installation soumise à autorisation. Ces petits travaux ne relèvent pas des ICPE et ne présentent pas du tout d'évolution notable ni d'impact environnemental. Les dossiers de permis de construire sont bloqués actuellement parce que cela se fait sur une emprise entre 5 et 10 ha ou supérieure à 10 ha. La situation devient tellement compliquée pour les services instructeurs que cela commence à remonter. Je souhaite savoir s'il est prévu que cette nomenclature soit modifiée dans un délai relativement court pour faire cesser ce contexte de blocage.

M. CHASSANDE :

Un projet de décret de modification de la nomenclature est en cours et devrait sortir très prochainement pour régler ce problème qui est bien identifié.

Mme la présidente :

Ce sujet est effectivement très discuté en ce moment. Je serais en mesure de vous informer très prochainement. Il s'agit d'un problème d'adaptation de nos procédures de façon à être conforme aux directives européennes. J'espère que cela va se régler rapidement.

Je souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année.

(l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 7 décembre 2017

(à 14 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Sologne)

Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. ALBERT Philippe	Présent	
	P	Mme ANTON Stéphanie	Présente	
Présidente	P	Mme AUBERT Marie-Hélène	Présente	
	P	M. BERTRAND Patrick	Présent	
	P	M. BODARD Philippe	Présent	
	A	Mme BOUYGARD Anne R. par Mme Françoise MORAGUEZ	Présente	
	P	M. BRUGIERE Marc	Présent	
	P	M. CHASSANDE Christophe	Présent	Mme GAUTHIER Odile M. NAVEZ Marc
	A	M. DORON Jean-Paul		
	P	M. FAUCHEUX Benoît	Présent	
	P	M. FAUCONNIER Jean-Michel	Présent	
	A	M. FLEUTIAUX Claude R. par Mme Claire DEVAUX-ROS	Présente	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. GAILLET Jean-Roch R. par M. Guy FRÉMAUX	Présent	M. SPECQ Bertrand M. GRELICHE Patrice
	P	M. GAMACHE Nicolas	Présent	
	A	Mme GAUTHIER Odile		
+ chauffeur	P	M. GERAULT Laurent	Présent	
	P	M. GOUSSET Bernard	Présent	M. MERY Yoann
	A	M. GRELICHE Patrice		
	P	M. LE BESQ Rémi	Présent	
	P	M. LE GOFF Roger	Présent	
	P	Mme LE SAULNIER Brigitte	Présente	
	P	M. LEDEUX Jean-Louis	Présent	
	P	M. LUCAUD Laurent	Présent	
Excusé	A	M. MERY Yoann		
	A	M. MORDACQ Frank		
	A	M. NAVEZ Marc		
	P	M. NOYAU Philippe	Présent	
	P	M. ROBERT Jean-François	Présent	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P M. ROUSSEAU Bernard	Présent	M. DORON Jean-Paul
	P M. SAQUET Christian	Présent	
	P Mme SCHAEPELYNCK Catherine	Présente	
	A M. SELLIER Guillaume R. par M. François VICTOR	Présent	
	A M. SPECQ Bertrand		
	P M. VOISIN Jean-Bernard	Présent	

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	33

Présents : 27
Dont représentés : 4
Pouvoirs donnés : 6
Absents : 8

Quorum 1 / 2 de 34 = 17

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	P M. GUTTON Martin	Présent
	P Mme PAILLOUX CHRISTINE	Présent
	P M. PELICOT Joël	Présent
	P Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	Présente
	A Mme SOUSSAN-COANTIC Jocelyne R. par Mme Guénaëlle LAUDY	Présente

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 7 décembre 2017

(à 14 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Sologne)

Agence

		NOM	EMARGEMENT
	P	Mme BERNARD Catherine	Présente
	P	M. CAMPHUIS Nicolas-Gérard	Présent
	P	Mme CROISSET Sophie	Présente
	P	Mme DETOC Sylvie	Présente
	P	Mme DORET Bernadette	Présente
	P	M. GITTON CLAUDE	Présent
	P	M. GOUTEYRON Philippe	Présent
<i>Ne déjeune pas</i>	P	M. JULLIEN David	Présent
<i>Ne déjeune pas</i>	P	M. MERCIER Yannick	Présent
	P	M. MORVAN Jean-Pierre	Présent
	P	M. RAYNARD Olivier	Présent
	P	Mme REVERCHON-SALLE Sandrine	Présente

		NOM	EMARGEMENT
<i>Ne déjeune pas</i>	P	Mme ROBILIARD Marion	Présente
<i>Ne déjeune pas</i>	P	M. ROUSSET Denis	Présent
	P	Mme SPILLIAERT-OGER Sophie	Présente
	P	M. VIDEAU Vincent	Présent

